

## FACTSHEET : RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET ADMISSION DANS LES HAUTES ÉCOLES

### RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ÉTRANGÈRES – AUTORITÉS COMPÉTENTES

**Accès au marché du travail :** le Swiss ENIC établit des recommandations relatives à la reconnaissance des diplômes délivrés par une haute école étrangère qui donnent accès à une profession non réglementée. Les diplômes d'une haute école sont soumis à une évaluation comparative et classés sur la base de critères formels. La recommandation n'est pas juridiquement contraignante<sup>1</sup>. Le classement de diplômes d'une haute école qui donnent accès à une profession réglementée nécessite une procédure de reconnaissance, qui doit être demandée auprès de l'office compétent<sup>2</sup>.

**Accès aux hautes écoles :** les hautes écoles décident de façon autonome d'une éventuelle admission aux études. Pour l'accès aux universités, swissuniversities mandate la Commission Admission et équivalences, qui est chargée d'harmoniser et de coordonner les conditions d'admission pour les étudiant-e-s titulaires d'un diplôme étranger donnant accès aux études supérieures. Une telle commission n'existe pas pour les hautes écoles spécialisées; ces dernières fixent donc chacune leurs conditions d'admission, qu'elles actualisent chaque année.

### OBSTACLES ET BEST PRACTICES RELATIFS À L'ACCÈS AUX HAUTES ÉCOLES

Les personnes réfugiées intéressées par les études ne sont souvent pas en mesure de remplir les conditions d'admission standard de nombreuses hautes écoles, pour diverses raisons. Le présent document décrit succinctement les obstacles existants et présente les *Best Practices* appliquées dans différentes hautes écoles afin de permettre aux personnes qualifiées de suivre des études.

#### Connaissances linguistiques

Certaines hautes écoles demandent aux candidat-e-s étrangers de fournir un diplôme de langue officiel de niveau B2 voire C1 dans la langue nationale concernée pour accéder aux études. De nombreux cantons ne financent toutefois aucun cours de langue permettant d'atteindre le niveau requis. Ainsi, les personnes candidates – qui apprennent la langue par elles-mêmes – ne disposent souvent pas des ressources financières nécessaires pour prendre en charge un examen de langue avec diplôme.

Best Practices :

- Fixer un niveau de langue recommandé plutôt qu'obligatoire pour accéder aux études.

<sup>1</sup> Ne sont pas évalués : les diplômes d'une haute école qui donnent accès à une profession réglementée ; des études incomplètes/cours individuels ; les diplômes du 1<sup>er</sup> cycle d'une durée régulière de moins de trois ans (plein temps) resp. de moins de 180 ECTS ; les diplômes d'études secondaires supérieures, resp. les diplômes d'école secondaire ; les diplômes postgrades et les cours de perfectionnement ; les cours de langue ; l'expérience. Professionnelle. Cf.

<https://www.swissuniversities.ch/fr/service/reconnaissance/swiss-enic>

<sup>2</sup> Aperçu graphique des autorités compétentes : <https://www.swissuniversities.ch/fr/service/reconnaissance/swiss-enic/professions-reglementees>

- Proposer des cours de langue avec examen dans le cadre d'une offre d'assistance universitaire ; en cas de réussite de l'examen, aucun certificat de langue supplémentaire n'est nécessaire.
- Proposer une admission sous conditions (p. ex. suivre un cours du centre de langues et atteindre le niveau linguistique exigé à la fin de la première année d'études).
- Ouvrir les cours de langues internes de la haute école aux personnes réfugiées intéressées par les études.

### **Reconnaissance des études accomplies**

En fonction de leur pays d'origine, les futur-e-s étudiant-e-s doivent déjà être titulaires d'un diplôme de bachelor pour accéder aux études de bachelor et de master en Suisse. Si une personne a commencé des études dans son pays d'origine sans obtenir de diplôme, elle devra réussir l'Examen Complémentaire des Hautes Écoles Suisses (ECUS). Les défis relatifs à l'ECUS sont présentés plus bas.

Best Practices :

- Examens thématiques (éventuellement avec cours préparatoires) organisés et réalisés par les facultés. En cas de réussite de l'examen, la procédure d'admission standard est activée.
- Admission sur dossier
- Admission à condition que certains cours soient suivis avec succès, p. ex. dans le cadre d'une année préparatoire ou durant la première année d'étude.

### **Diplômes ou documents indisponibles/incomplets**

Des documents peuvent être égarés lors de la fuite et il est parfois impossible d'obtenir l'original ou une copie en raison de la situation politique du pays d'origine.

Best Practices :

- Déclaration sous serment/sur l'honneur
- Examens thématiques (éventuellement avec cours préparatoires) organisés et réalisés par les facultés. En cas de réussite de l'examen, la procédure d'admission standard est activée.
- Admission à condition que certains cours soient suivis avec succès, p. ex. dans le cadre d'une année préparatoire ou durant la première année d'étude.
- Admission sur dossier

### **Attestation de l'obtention d'une place d'études**

En fonction de leur pays d'origine, les candidat-e-s doivent présenter la preuve d'une place d'études actuelle au sein d'une université reconnue dans leur pays d'origine pour être admis-e-s aux études en Suisse. Les personnes réfugiées qui viennent d'être reconnues comme telles et qui, notamment en raison de leur opinion politique ou de leur appartenance à un groupe spécifique, n'ont pas été admises aux études dans leur pays d'origine, ou qui ne peuvent plus entrer en contact avec leur haute école en raison de persécutions, ne peuvent pas fournir d'attestation de l'obtention d'une place d'études.

Best Practices :

- Dérogation pour les personnes détentrices d'un permis B ou F : pas d'obligation de présenter une attestation de l'obtention d'une place d'études, même si celle-ci est considérée comme nécessaire selon l'évaluation du pays.

### **Certificats de maturité / ECUS**

Selon swissuniversities, « [d]e manière générale, le certificat étranger d'études secondaires doit être équivalent, pour l'essentiel, en branches, en heures et en durée de l'éducation scolaire, à une maturité

suisse.<sup>3</sup> » En Suisse, il n'existe néanmoins pas d'autorité centrale compétente pour l'examen des certificats de maturité étrangers ; les hautes écoles prennent leurs décisions individuellement en s'appuyant le plus souvent sur les *recommandations des pays*<sup>4</sup>. De nombreuses hautes écoles demandent de réussir l'ECUS aux personnes qui ne disposent pas d'un certificat d'études secondaires équivalent à une maturité ou qui ne peuvent pas remplir une autre condition d'admission. Les frais relatifs aux cours de préparation à l'ECUS, en autoapprentissage ou sous forme de cours annuel, sont compris entre 5 000 CHF et 30 000 CHF. L'examen lui-même coûte jusqu'à 980 CHF. Très souvent, les personnes réfugiées ne peuvent pas assumer de tels coûts.

Best Practices :

- Examens thématiques (éventuellement avec cours préparatoires) organisés et réalisés par les facultés. En cas de réussite de l'examen, la procédure d'admission standard est activée.
- Admission sur dossier
- Admission à condition que certains cours soient suivis avec succès, p. ex. dans le cadre d'une année préparatoire ou durant la première année d'étude.

### Financement

Les personnes étrangères doivent souvent faire traduire et authentifier leurs documents. Par ailleurs, elles doivent également payer une taxe pour la procédure d'admission. Étant donné que l'aide sociale ne soutient la poursuite des études que dans des cas exceptionnels, de nombreuses personnes réfugiées doivent assumer seules l'intégralité des frais, sans aucune aide financière, p. ex. de leurs parents.

Best Practices :

- Estimation gratuite des chances d'admission
- Exonération des taxes d'inscription et d'admission
- Exonération ou réduction de la taxe semestrielle
- Lieu de contact qui propose un soutien pour la rédaction de demandes de bourse

## ADMISSION SANS CERTIFICAT DE MATURITÉ ÉQUIVALENT À UNE MATURITÉ SUISSE

L'EPFL et l'EPFZ ainsi que les Universités de Berne, de Fribourg, de Genève, de Lausanne, de Lucerne, de Neuchâtel, de Zurich et de la Suisse italienne autorisent l'accès aux études de bachelor sans certificat de maturité sous certaines conditions (à l'exception des disciplines médicales et pharmaceutiques dans la plupart des hautes écoles). La procédure d'admission varie d'une haute école et d'une faculté à l'autre. Voici trois exemples :

**Procédure d'admission 30+ | Université de Fribourg** (procédures similaires avec condition d'âge : Universités de Berne, de Genève, de Lausanne, de Lucerne, de Neuchâtel et de la Suisse italienne)

La procédure d'admission 30+ est proposée par les différentes facultés aux personnes de 30 ans ou plus qui ne sont pas titulaires d'un diplôme permettant l'admission. La haute école attire explicitement l'attention des personnes réfugiées sur cette procédure. Sa particularité : les facultés sont compétentes pour l'analyse et l'évaluation du dossier de la candidate ou du candidat. Chaque faculté procède à l'examen des personnes

<sup>3</sup><https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/certificats-etranagers>

<sup>4</sup><https://www.swissuniversities.ch/fr/themes/etudes/admission-aux-hautes-ecoles-universitaires/pays>

candidates de façon individuelle et autonome. Les connaissances linguistiques et spécialisées sont évaluées lors de l'examen (selon la faculté : examen écrit et/ou oral).

**Avantages :**

- Procédure moderne : classement individuel en fonction des compétences.
- Procédure déjà disponible dans de nombreuses hautes écoles : possibilité d'informer les personnes réfugiées intéressées par les études à propos de cette procédure ou d'étendre explicitement cette dernière à ce groupe cible.
- Pas de certificat d'études secondaires équivalent à une maturité nécessaire.
- Suppression des conditions supplémentaires qui seraient nécessaires à l'admission conformément à la liste des pays.

**Inconvénients :**

- L'âge est déterminant.
- Absence de soutien lors de la préparation individuelle à l'examen (langue et contenu).

**Procédure d'admission Horizon académique | Université de Genève**

Dans un premier temps, les dossiers des personnes réfugiées intéressées par les études sont passés en revue par le service central des admissions, afin de vérifier s'ils répondent aux critères généraux d'admission. Lorsque ces derniers ne sont pas entièrement remplis, Horizon académique reprend le dossier et négocie une admission avec la faculté concernée. Les critères convenus avec chaque faculté servent de base pour la décision. Le dossier, contenant notamment un courrier de la faculté, est ensuite soumis au rectorat. Ce dernier décide de l'admission, éventuellement sous conditions (p. ex. réussite d'examens/de l'ECUS, nombre d'ECTS).

**Avantages :**

- Procédure individuelle : tient compte de la situation exceptionnelle des étudiant-e-s réfugié-e-s lors de l'admission aux études.
- Procédure moderne : classement individuel en fonction des compétences.
- Des conditions telles que la réussite de certains cours avec examen permettent aux personnes intéressées par les études de s'autoévaluer afin de déterminer si des études sont la voie à suivre.

**Inconvénients :**

- Prérequis : service interne spécialisé qui négocie les conditions d'admission individuelles avec les facultés.
- Procédure complexe

**Procédure d'admission sur dossier / cours préparatoires / examen d'entrée | Haute École d'Ingénierie (FHNW)**

Les personnes souhaitant suivre des études à la Haute École d'Ingénierie (FHNW) peuvent être admises sur dossier. Des cours techniques préparatoires (payants) sont également proposés aux futur-e-s étudiant-e-s ne disposant pas d'une maturité professionnelle. Des examens intermédiaires permettent d'évaluer le niveau des participant-e-s. La réussite de tous les modules équivaut alors à un examen d'entrée aux études. Si une personne ne souhaite pas suivre ces cours préparatoires, elle a également la possibilité de passer directement un examen d'entrée. Il est aussi possible de faire passer un examen d'entrée sélectif (c'est-à-dire pour certaines matières) aux futur-e-s étudiant-e-s, p. ex. pour appuyer les admissions sur dossier.

## PERSPECTIVES – ÉTUDES

Accès aux hautes-écoles en Suisse.  
Informations pour des personnes réfugiées.

### Avantages :

- Procédures individuelles déjà proposées aux personnes sans maturité professionnelle et qui sont maintenant accessibles aux personnes réfugiées.
- Procédure moderne : classement individuel en fonction des compétences.

### Inconvénients :

- L'investissement financier relatif aux cours préparatoires peut constituer un obstacle pour les personnes réfugiées. À la Haute École d'Ingénierie (FHNW), les frais relatifs aux cours préparatoires des participant-e-s au projet Integral (cours préparatoires pour les personnes réfugiées à la FHNW) sont pris en charge.

## CONTACT ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Demandes générales : [perspektiven-studium@vss-unes.ch](mailto:perspektiven-studium@vss-unes.ch)

Site Internet : <https://www.perspektiven-studium.ch/fr>

Facebook : [www.facebook.com/PerspektivenStudium/](https://www.facebook.com/PerspektivenStudium/)